

L'Association qui ne manque pas d'airrr
rue transversale
81140 VAOUR

Le 5 août 2009

Madame la conseillère, Monsieur le conseiller,

Soucieuse d'avoir des informations sur l'avancement du dossier Z.D.E. déposé par la Communauté de Communes du Causse Nord Ouest du Tarn, ne pouvant disposer de ces informations localement, l'Association qui ne manque pas d'airrr a écrit à Madame le Préfet du Tarn le 24 juin 2009.

La Préfecture nous a répondu par son secrétaire général le 7 juillet. Il nous a transmis la copie d'un courrier de la D.R.E.A.L. (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Midi-Pyrénées), Division Énergie, datant du 5 mai 2009, donc de trois mois aujourd'hui. Ce courrier conclut à la non-recevabilité, en l'état, du dossier de demande de création d'une Z.D.E. sur notre territoire. Il précise également les compléments, ajouts et modifications à faire pour que le dossier puisse être recevable. Il comprend un projet de lettre, à la signature du Préfet, à adresser au Président de la Communauté de Communes du Causse Nord Ouest du Tarn.

Il nous a paru important que, membre du conseil de la Communauté de Communes du Causse Nord Ouest du Tarn, vous soyez tenus informés de la non-recevabilité du dossier et des raisons. Nous joignons à ce courrier, imprimé en recto-verso :

- notre lettre ;
- la réponse que nous a faite le secrétaire général de la Préfecture ;
- la lettre de la D.R.E.A.L. au Préfet du Tarn et ses annexes.

Nous vous laissons le soin d'apprécier les raisons, tant sur la forme que sur le fond, qui ont conduit la D.R.E.A.L. à conclure à la non-recevabilité du dossier de demande de création d'une Z.D.E. sur le territoire de la Communauté de Communes.

Veillez agréer, Madame la conseillère, Monsieur le conseiller, l'expression de notre respectueuse considération.

Mandaté par l'association pour ce courrier,
Agnès GIROU